

PIECE 5 : ANNEXES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE
PUBLIQUE

Prescription 20 septembre 2017
Débat sur le PADD 22 avril 2021
Arrêt 29 juin 2023
Enquête publique
Approbation



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique

■ Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot

Servitude AC1 : protection des monuments historiques

■ Monuments historiques classés ou inscrits

■ Péri mètres de protection autour des monuments historiques

Servitude AC2 : servitude relative aux sites inscrits et classés

■ Sites inscrits ou classés

Servitude AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

■ SPR d'Aujols

Servitude AS1 : servitudes attachées à la protection des eaux potables

■ Péri mètre de protection immédiat (PPI)

■ Péri mètre de protection rapproché (PPR)

■ Péri mètre de protection étendu (PPE)

Servitude I4 : ouvrages de transport et de distribution d'électricité

■ Poste de transformation électrique générateur de servitude

■ Liaison aérienne

■ Tampon de 100 mètres de part et d'autre de la liaison aérienne

Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz

■ Canalisations de gaz concernées par la servitude

Servitude de marchepied

■ Servitude de marchepied de 3,25 mètres sur chacune des rives du Lot

Servitude PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation du bassin du Lot moyen

■ Zone Rouge

■ Zone orange

■ Zone bleue

■ Zone vert foncé

■ Zone vert clair

Servitude T1 relative aux voies ferrées

■ Voie ferrée concernée par la servitude

Servitudes T4 et T5 : servitude de balisage et servitude aéronautique de dégagement

■ Générateur de la servitude

■ Assiette de la servitude

Cadastre

■ Bâti ments

■ Parcelles

■ Subdivisions fiscales

■ Limites communales

